



Le Puy-en-Velay, le 25/06/2021

## SITUATION SANITAIRE ET VACCINATION EN HAUTE-LOIRE POINT DE SITUATION AU 25 JUIN 2021

Tout comme au niveau national, les chiffres épidémiologiques de la Haute-Loire diminuent progressivement. Au 25 juin, le taux d'incidence s'élève à 21,2 pour 100 000 habitants (moyenne nationale 22,2 pour 100 000 habitants, 18,2 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes). Le taux de positivité des tests réalisés est de 1,2% (0,9% au niveau national et 0,9 % au niveau régional). Pour la première fois depuis plusieurs mois, le taux d'incidence de la Haute-Loire est inférieur au taux national, mais demeure néanmoins supérieur au taux régional. Le taux de positivité demeure quant à lui supérieur aux taux national et régional.

40 personnes sont encore prises en charge dans les hôpitaux du département dont une en réanimation.

Depuis le début de l'épidémie en mars 2020, 253 personnes sont décédées en milieu hospitalier en Haute-Loire.

Si la situation sanitaire tant locale que nationale s'est considérablement améliorée ces dernières semaines, il est impératif de rester prudent et de poursuivre le respect des gestes barrière, notamment face aux risques du variant delta (indien) qui se diffuse sur territoire et qui pourrait devenir majoritaire dans les prochaines semaines.

Seule la vaccination permet, à ce jour, d'assurer une protection forte contre l'ensemble des variants connus, dont le variant delta. Contrairement à certaines idées reçues et sur le fondement de l'ensemble des données scientifiques connues à ce jour, le vaccin ne génère pas l'apparition de variants mais concourt à en limiter la propagation par l'immunité collective.

Comme annoncé par le Président de la République, les festivals et concerts debout pourront reprendre dès le 30 juin, et les discothèques pourront rouvrir dès le 9 juillet, à condition de respecter les protocoles sanitaires dédiés.

### Pour les discothèques

- la présentation d'un pass sanitaire sera nécessaire pour entrer dans l'établissement : chacun, avec un certificat de vaccination ou un test PCR négatif récent pourra ainsi entrer en discothèque ;
- compte tenu de ce pass sanitaire, le port du masque sera recommandé et mais non obligatoire ;
- une jauge a été fixée à 75% pour les discothèques en intérieur et à 100% en extérieur ;

- le cahier de rappel papier ou numérique sera obligatoire.

#### Pour les festivals et concerts debout

- une jauge de 75 % s'appliquera en intérieur, tandis qu'en extérieur elle sera de 100 % ;

- un pass sanitaire sera exigé à compter de 1 000 spectateurs, qu'il s'agisse du plein air ou des concerts en salle ;

- le port du masque sera obligatoire quand le nombre de spectateurs est inférieur à 1 000, pour les événements sans pass sanitaire obligatoire ;

- pour les événements où le pass sanitaire sera en vigueur, au-dessus de 1 000 personnes, le port du masque ne sera pas obligatoire mais restera recommandé.

#### Point de situation sur la vaccination en Haute-Loire

En Haute-Loire, 107 069 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin (47,2% de la population générale) et 66 367 personnes ont été complètement vaccinées (29,2 % de la population). La vaccination du plus grand nombre de personnes permettra d'atteindre une immunité collective et ainsi de sortir durablement de la crise sanitaire qui touche notre pays depuis un an et demi. Un nombre insuffisant de personnes vaccinées retarderait l'acquisition de cette immunité collective et pourrait en revanche faciliter la circulation des mutations du virus, plus contagieuses.